Division des droits des Palestiniens

Avril 2013
Volume XXXVI, Bulletin n° 4

Bulletin sur les activités menées par les Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

Page

I. Déclaration du Coordonnateur spécial des Nations Unies sur la recrudescence des tensions dans la bande de Gaza . . . 3

II. L'UNRWA rouvre ses centres de distribution alimentaire à Gaza . . . 3

III. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires se dit préoccupé par la détérioration de la situation dans la bande de Gaza . . . 4

IV. Le Secrétaire général salue le bilan de M. Fayyad en tant que Premier Ministre de l'État de Palestine . . . 4

V. Déclaration du Coordonnateur spécial des Nations Unies à la suite de la démission du Premier Ministre Fayyad . . . 5

VI. Déclaration du Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sur la question des prisonniers palestiniens . . . 5

VII. Le Bureau du représentant du Quatuor examine la situation dans la bande de Gaza . . . 7

VIII. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien publie la Déclaration de Caracas . . . 8

IX. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques rend compte au Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris de la question palestinienne . . . 11

X. Allocution du Secrétaire général à la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine tenue à Addis-Abeba . . . 16

13-40913 (F)
1340913

Merci de recycler

Le Bulletin peut être consulté sur le site Web du système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) : http://unispal.un.org.

I. Déclaration du Coordonnateur spécial des Nations Unies sur la recrudescence des tensions dans la bande de Gaza

Le 3 avril 2013, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a publié le message suivant sur la situation dans la bande de Gaza :

Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, est préoccupé par le climat extrêmement instable qui règne sur le terrain, et dont témoigne la reprise, hier et ce matin, de tirs de roquettes en provenance de Gaza dirigés contre Israël, ainsi que par les tensions qui persistent autour de la question des prisonniers. Dans ce contexte, il est primordial que les parties s'abstiennent de tout acte de violence et s'attachent à régler les problèmes de fond.

Les nouvelles violations du cessez-le-feu risquent de fragiliser l'accord conclu entre Israël et Gaza le 21 novembre 2012 et de compromettre les progrès graduels mais tangibles auxquels il a donné lieu en permettant d'assouplir le bouclage et d'améliorer les conditions de sécurité à Gaza et dans le sud d'Israël. L'ONU condamne les tirs de roquettes aveugles dans les zones civiles et exhorte Israël à agir avec retenue. Elle continuera d'appuyer les efforts de l'Égypte pour rétablir le calme et pour que soit pleinement appliqué l'accord de cessez-le-feu, seule voie envisageable pour sortir de l'impasse à Gaza.

II. L'UNRWA rouvre ses centres de distribution alimentaire à Gaza

Le 9 avril 2013, après avoir obtenu des garanties de sécurité pour son personnel, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a rouvert ses centres de secours et de distribution alimentaire à Gaza, qui fournissent des vivres à près de 25 000 personnes par jour. L'UNRWA les avait fermés à la suite de manifestations qui, pendant une semaine, avaient rassemblé devant son bureau de Gaza des centaines de réfugiés palestiniens protestant contre des coupes effectuées dans un programme d'assistance en espèces. On trouvera ci-après des extraits de la déclaration qu'il a publiée à ce sujet :

Après avoir reçu des garanties de sécurité de la part des différents partis locaux, l'UNRWA rouvrira à compter de ce jour, mardi 9 avril 2013, ses centres de secours et de distribution dans la bande de Gaza, qu'il avait été contraint de fermer, la semaine dernière, en raison de manifestations prolongées qui avaient perturbé ses opérations, l'empêchant de fournir aux réfugiés palestiniens de Gaza les services indispensables et produits de première nécessité dont ils avaient pourtant cruellement besoin. L'UNRWA comprend la frustration de la population, exacerbée par le renforcement du blocus de la bande de Gaza, et il respecte le droit de manifester pacifiquement, mais il se doit d'assurer la sécurité de son personnel. Il réaffirme donc que si d'autres manifestations venaient à mettre en danger ses équipes ou ses installations, ou à perturber ses opérations, il serait contraint de fermer à nouveau ses centres.

III. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires se dit préoccupé par la détérioration de la situation dans la bande de Gaza

Le Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires, James W. Rawley, a publié, le 10 avril 2013, la déclaration suivante sur la situation dans la bande de Gaza :

Face à l'insécurité croissante à Gaza et dans ses environs, Israël a annoncé, au cours des dernières semaines, une série de nouvelles restrictions à la circulation des biens et des personnes à destination et en provenance de la bande de Gaza, notamment la fermeture du point de passage de Kerem Shalom.

Le Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires, James W. Rawley, s'est déclaré profondément préoccupé par les répercussions de ces restrictions sur la population civile. Selon lui, « ces mesures se traduisent par l'épuisement des stocks de produits de première nécessité, y compris des denrées alimentaires de base et du gaz domestique, et portent atteinte aux moyens d'existence et aux droits de nombreuses familles vulnérables. Si elles sont maintenues, elles auront de graves répercussions sur la population de Gaza ».

Depuis le 26 février 2013, la circulation des biens et des personnes à destination et en provenance de la bande de Gaza fait l'objet de nouvelles restrictions de la part d'Israël, qui a également ramené de six à trois milles marins la zone de pêche au large des côtes de Gaza depuis le 21 mars 2013. La pêche constitue la principale source de revenus d'environ 3 500 familles de Gaza.

Nous attendons d'Israël qu'il fasse preuve de la plus grande retenue et du plus grand respect du droit international dans ses réponses aux tirs de roquettes, aussi inacceptables soient-ils, et qu'il s'abstienne de toute mesure à caractère punitif ou susceptible de porter préjudice à la population civile de Gaza. L'ONU continuera d'appuyer les efforts de l'Égypte pour rétablir le calme et pour que soit pleinement appliqué l'accord de cessez-le-feu, seule voie envisageable pour sortir de l'impasse à Gaza.

IV. Le Secrétaire général salue le bilan de M. Fayyad en tant que Premier Ministre de l'État de Palestine

La déclaration suivante a été communiquée le 15 avril 2013 par le porte-parole du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon (SG/SM/14947, PAL/2159) :

Le Secrétaire général rend hommage à Salam Fayyad pour le rôle important qu'il a joué en tant que Premier Ministre. Il salue ses qualités de dirigeant et la détermination dont il a fait preuve pour améliorer la vie de tous les Palestiniens.

L'ONU compte s'appuyer sur ses réalisations pour édifier l'État palestinien et appliquer son programme de développement. Elle continuera à travailler avec les dirigeants palestiniens, sous la direction du Président Abbas, pour parvenir à la solution des deux États.

V. Déclaration du Coordonnateur spécial des Nations Unies à la suite de la démission du Premier Ministre Fayyad

Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a communiqué le message suivant le 15 avril 2013, à la suite de la démission du Premier Ministre palestinien, Salam Fayyad :

Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a rencontré aujourd'hui le Premier Ministre palestinien, M. Fayyad, pour lui témoigner la reconnaissance des Nations Unies pour ses réalisations. « Le Premier Ministre Fayyad a non seulement été un interlocuteur pour qui j'ai personnellement la plus haute estime, mais aussi un partenaire précieux de la communauté internationale, y compris des Nations Unies », a-t-il déclaré.

L'ONU reconnaît que les circonstances auxquelles a dû faire face le Premier Ministre Fayyad ont pesé sur la réussite du programme d'édification de l'État qu'il a conduit de concert avec le Président Abbas et qui, en l'absence de perspectives politiques crédibles, se trouve sérieusement menacé.

L'ONU reste déterminée à œuvrer, avec ses partenaires palestiniens et sous la direction du Président Abbas, au développement et au renforcement des institutions, ainsi qu'à la concrétisation d'une solution des deux États qui n'a que trop tardé.

VI. Déclaration du Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sur la question des prisonniers palestiniens

Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a fait, le 16 avril 2013, la déclaration suivante sur la question des prisonniers palestiniens détenus dans les prisons israéliennes (AG/PAL/1263) :

À l'occasion de la Journée des prisonniers palestiniens, le 17 avril, le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien exprime sa profonde préoccupation quant au sort des prisonniers et détenus palestiniens qui sont enfermés dans des prisons et des centres de détention israéliens.

Selon les estimations, plus de 750 000 Palestiniens ont été arrêtés par Israël depuis le début de l'occupation, en 1967. À la fin du mois de février 2013, on recensait 4 700 Palestiniens dans les prisons israéliennes, dont 235 enfants, 10 femmes et 169 personnes placées en détention administrative sans avoir été inculpées ni présentées devant un tribunal.

La situation des personnes vulnérables que sont les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées est particulièrement préoccupante dans les prisons israéliennes. Dans un rapport récent, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) indique que, chaque année, environ 700 enfants palestiniens âgés de 12 à 17 ans sont arrêtés, soumis à des interrogatoires et détenus par l'armée, la police ou les services de sécurité israéliens. Au cours des 10 dernières années, selon les estimations, ce seraient 7 000 enfants qui auraient été détenus, soumis à des interrogatoires, poursuivis en justice et/ou emprisonnés par l'armée israélienne. L'UNICEF a établi que les peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants à l'encontre des enfants palestiniens sont généralisés,

systématiques et institutionnalisés dans le système carcéral israélien, en violation flagrante de l'article 37 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Presque aucune famille palestinienne n'a été épargnée par la campagne d'arrestations, de harcèlement et d'intimidation que mènent les forces d'occupation israéliennes. Le droit militaire israélien, qui est arbitraire, érige en infraction les actes de contestation légitime contre l'occupation. Les Palestiniens sont traduits devant des tribunaux militaires, qui ne répondent pas aux principes fondamentaux d'équité, d'indépendance et d'impartialité. En violation du droit international, les prisonniers sont souvent déclarés coupables sur la base de preuves tenues secrètes, d'aveux obtenus sous la contrainte ou la torture; ils se voient refuser le droit d'être assisté d'un avocat, et les enfants sont poursuivis au même titre que les adultes. De nombreux Palestiniens ne peuvent même pas comparaître devant un tribunal. Ils souffrent en détention, parfois pendant plusieurs années, sans même avoir été inculpés d'une infraction précise. Ces actes commis par la Puissance occupante constituent une violation flagrante de l'article 71 de la quatrième Convention de Genève.

Les conditions de détention des Palestiniens dans les prisons israéliennes continuent d'être une source de graves préoccupations. Les prisonniers sont incarcérés dans des établissements surpeuplés et insalubres, se voient refuser tout accès aux services de santé, sont maltraités, battus et humiliés par les gardiens de prison, soumis à des périodes d'isolement et ne sont que très rarement autorisés à recevoir la visite de leur famille, tout cela en violation des dispositions de la quatrième Convention de Genève relatives au traitement des personnes protégées. Les signalements perpétuels de cas de torture et d'autres formes de mauvais traitements sont particulièrement alarmants.

Les conditions désastreuses dans lesquelles continuent de vivre les prisonniers et détenus palestiniens provoquent des regains de tension et contribuent à l'instabilité croissante dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. La détresse de plusieurs prisonniers et détenus palestiniens qui ont entrepris une grève de la faim prolongée pour protester contre les mauvais traitements et les violations de leurs droits les plus fondamentaux a placé la question des prisonniers au premier plan. La crise actuelle exige une attention et une intervention urgentes de la part de la communauté internationale.

Le Bureau du Comité engage Israël, Puissance occupante, à appliquer le droit international humanitaire et les accords existants en ce qui concerne le traitement de ses prisonniers et de ses détenus palestiniens. Toute mort suspecte d'un prisonnier doit faire rapidement l'objet d'une enquête menée par une autorité indépendante. Une solution humaine doit être trouvée de toute urgence pour les prisonniers et les détenus qui observent de longues grèves de la faim, en vertu des normes et principes juridiques internationaux. Les personnes en détention administrative doivent être soit inculpées et jugées, soit libérées sans délai. Israël doit respecter le droit de manifester pacifiquement et agir avec retenue, et les manifestations doivent se dérouler sans violence.

Pour sa part, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien continuera d'examiner la situation de près et d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le sort des prisonniers palestiniens, comme il l'a fait en 2011 et en 2012 à l'occasion de deux de ses réunions internationales consacrées précisément à cette question cruciale. Le Comité n'aura de cesse de réclamer la libération de tous les Palestiniens emprisonnés par Israël. Il continuera également

d’engager les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève à faire respecter par la Puissance occupante les dispositions de la Convention sur le traitement des civils sous occupation, notamment des prisonniers et des détenus palestiniens.

VII. Le Bureau du représentant du Quatuor examine la situation dans la bande de Gaza

Une équipe du Bureau du représentant du Quatuor, Tony Blair, s’est rendue dans la bande de Gaza pour y rencontrer des représentants du secteur privé et de la société civile et examiner avec eux les conséquences qu’ont sur l’économie locale les restrictions plus lourdes qui pèsent depuis le mois dernier sur la circulation entre Israël et la bande de Gaza. Le 19 avril, l’équipe a rendu les conclusions suivantes :

Des entreprises gênées dans leur développement et des moyens d’existence compromis

Depuis septembre 2007, Gaza est soumise à un bouclage qui s’accompagne de restrictions aux importations, et davantage encore aux exportations, et de la fermeture épisodique du point de passage des marchandises. Son économie stagne du fait des actes d’hostilité qui éclatent sporadiquement entre son gouvernement de facto et Israël. Malgré l’augmentation, en 2010, du nombre de biens autorisés à entrer dans Gaza, et la décision du Gouvernement israélien, en février 2011, d’autoriser les entreprises de Gaza à exporter leurs marchandises vers tous les marchés à l’exception de la Cisjordanie et d’Israël, les restrictions continuent de peser sur la fourniture de services de base aux Gazaouis et de freiner le développement économique et la croissance pilotée par le secteur privé.

La semaine dernière, une équipe du Bureau du représentant du Quatuor était à Gaza pour étudier cette situation insoutenable avec des représentants du secteur privé issus de l’agriculture, du tertiaire et de différentes branches de l’industrie, notamment de la métallurgie, de la plasturgie, de l’ameublement et du textile. Ces interlocuteurs ont tous cité les mêmes besoins fondamentaux, à savoir :

- La possibilité d’importer et d’exporter tous les produits licites;
- Un accès facilité au point de passage de Kerem Shalom grâce à des procédures rationalisées;
- L’accès aux marchés de la Cisjordanie et d’Israël;
- La pleine liberté de circulation et d’accès des hommes d’affaires et des investisseurs potentiels.

Si des mesures significatives ne sont pas prises afin d’assouplir le blocage dans ce sens, le secteur privé continuera de péricliter, causant une morosité économique qui compromettra sérieusement les perspectives de développement et d’emploi, et donc la stabilité générale de Gaza.

Vers une solution au problème

L’ouverture et la reconstruction de la bande de Gaza sont une priorité, non seulement pour le Bureau du représentant du Quatuor, mais aussi pour les parties concernées et la communauté internationale. Les conseillers du Bureau spécialisés

dans les questions de circulation et d'accès, d'infrastructures et de développement du secteur privé s'emploient à :

- Collecter des données et des informations et effectuer des analyses pour identifier l'ensemble des restrictions qui entravent la croissance et s'efforcer d'y remédier;
- Plaider pour que plus de matériaux, de machines et d'équipements soient autorisés à entrer à Gaza et pour que la liste des matériaux considérés comme ayant un double usage soit modifiée;
- Assurer la liaison entre les parties du secteur privé et du secteur public afin de faire avancer les projets d'infrastructure dont le besoin se fait cruellement sentir dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie, notamment l'usine d'assainissement d'urgence du nord de Gaza, la station d'épuration de Khan Younis et la centrale électrique de Gaza; et
- Appuyer activement le projet d'exploitation du champ de gaz naturel Gaza Marine, à l'importance stratégique.

VIII. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien publie la Déclaration de Caracas

Réuni à Caracas les 17 et 18 avril 2013 à l'invitation du Gouvernement vénézuélien, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a publié, à l'issue de cette réunion, la déclaration suivante (GA/PAL/1264) :

Nous, membres et observateurs du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, réunis à Caracas à l'invitation du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, exprimant notre solidarité indéfectible avec l'État de Palestine, le peuple palestinien et ses dirigeants alors qu'ils connaissent des difficultés sans précédent du fait de l'intensification des agissements illégaux d'Israël, Puissance occupante, déclarons solennellement ce qui suit :

Nous réaffirmons notre mobilisation sans réserve en faveur des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris de ses droits à l'autodétermination et à la souveraineté nationale dans un État de Palestine indépendant, et du droit des réfugiés palestiniens à rentrer dans leur patrie, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dans cette perspective, nous nous réjouissons que l'Assemblée générale des Nations Unies ait accordé à l'État de Palestine le statut d'État non membre observateur et que la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) l'ait admis en tant qu'État membre. Nous exprimons notre profonde gratitude à tous les États qui ont manifesté leur solidarité en votant pour ces dispositions, qui marquent une étape importante en vue de la réalisation de la solution des deux États, l'objectif étant que, à terme, un État palestinien économiquement viable et d'un seul tenant à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vive dans la paix au côté d'Israël, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux Principes de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor.

Nous exprimons l'espoir que le statut d'État non membre observateur que l'Assemblée générale a accordé à l'État de Palestine fera avancer sa demande

d'adhésion à l'ONU, en instance devant le Conseil de sécurité, et accueillons le vote favorable du 29 novembre 2012 comme un vote de confiance, par lequel une écrasante majorité d'États Membres ont estimé que la Palestine satisfaisait aux critères retenus dans la Charte des Nations Unies pour définir la qualité d'État et qu'elle était prête à en assumer les responsabilités. Nous sommes plus que disposés à manifester à l'Assemblée générale notre solidarité à l'égard de la Palestine sur la question de son adhésion à l'ONU.

La reconnaissance croissante dont l'État de Palestine bénéficie auprès des autres États témoigne d'une solidarité internationale plus forte. À cet égard, nous nous félicitons du rôle catalyseur que joue la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et qu'illustre bien l'initiative qu'a prise le Gouvernement vénézuélien de convoquer à Caracas une réunion spéciale du Comité. Nous exhortons tous les États, notamment ceux qui ont déjà offert de reconnaître l'État de Palestine à l'ONU mais ne l'ont pas fait sur le plan bilatéral, à établir avec lui de pleines relations diplomatiques.

Nous convenons que son statut d'État non membre observateur auprès de l'ONU donne à la Palestine des droits supplémentaires, mais également des obligations, comme le prévoit l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la déclaration du 23 septembre 2011 du Président Mahmoud Abbas, dans laquelle il affirmait que l'État de Palestine était une nation pacifique qui acceptait les obligations de la Charte et s'engageait solennellement à les remplir.

Nous reconnaissons que l'État de Palestine peut, en vertu de la Charte et sur recommandation du Conseil de sécurité, décider de devenir partie au Statut de la Cour internationale de Justice. D'ici là, il peut saisir les mécanismes de règlement des différends internationaux de la Cour, conformément au droit international, en reconnaissant sa juridiction et en s'engageant à se conformer de bonne foi à ses décisions.

Nous appuyons toute initiative de l'État de Palestine visant à mettre à profit les nouvelles possibilités qui s'offrent à lui dans le cadre de l'ONU, notamment le droit de demander l'inscription de questions à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et à participer pleinement et efficacement, dans une optique constructive, à toutes les conférences internationales convoquées sous les auspices de l'ONU qui seraient susceptibles de l'intéresser. L'État de Palestine devrait envisager sérieusement de signer et de ratifier les traités multilatéraux qui lui sont ouverts, notamment les Conventions de La Haye, les Conventions de Genève, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention relative aux droits de l'enfant et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Nous avons en outre examiné la possibilité, pour l'État de Palestine, d'apporter une contribution concrète aux travaux des institutions spécialisées des Nations Unies.

Nous condamnons la négation continue des droits inaliénables du peuple palestinien du fait de l'occupation militaire israélienne dans l'État de Palestine, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que les mesures illégales de la Puissance occupante, qui font des victimes dans la population civile, créent des conditions socioéconomiques et humanitaires désastreuses et entraînent, pour les Palestiniens, l'effondrement de leurs institutions, la destruction de leurs propriétés et de leurs infrastructures, l'appauvrissement de leurs terres et de leurs ressources en eau et le morcellement de leur territoire. Ces mesures incluent, sans s'y limiter,

l'implantation de colonies, l'édification du mur de séparation, le recours à la force meurtrière contre les civils palestiniens, y compris les manifestants non armés, l'emprisonnement politique et les mauvais traitements infligés aux prisonniers, le bouclage de Gaza et la mise en place de centaines de postes de contrôle en Cisjordanie, la retenue des recettes fiscales palestiniennes, et les tentatives pour modifier le caractère de Jérusalem-Est et l'isoler. Nous enjoignons à Israël, Puissance occupante, de mettre immédiatement un terme à ses agissements et de réparer tous les dommages causés. Nous rappelons que, lors du séminaire que le Comité avait convoqué l'an dernier au Caire, il avait été estimé que les dommages causés par l'occupation s'élevaient chaque année à plus de 7 milliards de dollars. Nous demandons de nouveau à tous les États, notamment à la communauté des donateurs, de continuer à soutenir le peuple palestinien en fournissant rapidement un appui budgétaire, une assistance humanitaire et une aide au développement pour permettre le renforcement des institutions palestiniennes.

Nous condamnons fermement l'implantation et l'expansion de colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, qui constituent une violation grave du droit international et font obstacle au processus de paix et à la solution des deux États, et exigeons leur cessation immédiate et complète. Nous prenons note avec intérêt des conclusions de la mission d'établissement des faits dépêchée par le Conseil des droits de l'homme pour enquêter sur les colonies, et engageons tous les États Membres à témoigner de leur solidarité en appliquant les recommandations qu'elle a formulées. Nous invitons le Conseil de sécurité et les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève à assumer leurs responsabilités, et appuyons toute mesure ou initiative visant à ce que les tiers qui contribuent aux graves violations du droit international dont se rend coupable Israël répondent de leurs actes.

Nous constatons avec la plus profonde préoccupation l'impasse dans laquelle se trouve le processus politique et engageons la communauté internationale à renouer le dialogue avec Israël et l'État de Palestine et à lever les obstacles à la reprise de négociations constructives sur toutes les questions relatives au statut final. Le Quatuor devrait jouer un rôle plus actif, notamment en menant une action concertée avec les principaux acteurs régionaux et en faisant régulièrement rapport au Conseil de sécurité sur ses travaux et les progrès accomplis.

Nous réaffirmons notre solidarité envers les prisonniers et les détenus palestiniens incarcérés dans les prisons et les centres de détention israéliens pour des raisons politiques. Nous condamnons fermement les mauvais traitements qu'Israël inflige aux prisonniers et la pratique illégale de la détention administrative, qui ont conduit des prisonniers à entreprendre des grèves de la faim prolongées, pour certains au prix de leur vie. Nous demandons la libération immédiate de tous les Palestiniens emprisonnés par Israël, notamment des enfants, des femmes, des élus, des détenus incarcérés avant les accords d'Oslo et de toutes les personnes emprisonnées sans procès. Nous appelons de nos vœux les plus ardents le lancement d'une campagne de solidarité internationale sur cette question cruciale.

Nous réaffirmons notre appui à l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, sous l'autorité énergique du Président Mahmoud Abbas. Nous exhortons les factions palestiniennes à mettre en œuvre les accords de réconciliation en toute bonne foi, et la communauté internationale à encourager sans réserve l'unité palestinienne.

Nous rappelons les liens historiques qui unissent les mouvements de libération de la Namibie et de la Palestine et le rôle crucial qu'a joué la solidarité des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine dans l'indépendance namibienne, et prenons l'engagement solennel de mettre à profit cette expérience pour mobiliser tous les représentants de la communauté internationale, notamment les jeunes, en faveur d'un État de Palestine indépendant et souverain.

Nous avons pris acte des propositions de mesures présentées en séance, et appuyé plusieurs d'entre elles, et nous demandons au Bureau du Comité de les réunir en un plan d'action qu'il mettra en œuvre au titre de son programme de travail annuel. Nous nous engageons solennellement à intensifier nos efforts en solidarité avec le peuple palestinien et l'État de Palestine au sein du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Conseil des droits de l'homme et des autres organes de l'ONU ainsi que des instances concernées. Nous nous engageons également à nous concerter avec le Secrétaire général de l'ONU, le Quatuor, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, le Mouvement des pays non alignés et avec les gouvernements et les parlementaires en vue d'un règlement global du conflit israélo-palestinien. Nous ferons une priorité des initiatives visant à informer la société civile, notamment les jeunes et les femmes, ainsi que les institutions universitaires, les laboratoires d'idées et les médias de masse, nous intensifierons notre présence sur les réseaux sociaux et collaborerons avec tous les autres groupes d'intérêts travaillant sur la question. Nous notons avec satisfaction les initiatives prises partout dans le monde en solidarité avec le peuple palestinien et nous engageons à tout mettre en œuvre pour les appuyer. Nous continuerons à enrichir le programme des activités mises en place dans le cadre de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien afin qu'elle ait le plus de retentissement possible.

Nous décidons de demander à l'Assemblée générale de faire de 2014 l'Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien afin que soit lancée une campagne mondiale visant à mettre fin à l'occupation israélienne, à réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien et à parvenir, par la négociation, à une paix juste, durable et globale.

Nous exprimons notre gratitude au Gouvernement vénézuélien et à son Président, Nicolás Maduro Moros, qui ont pris l'initiative d'organiser cette réunion à l'importance majeure.

IX. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques rend compte au Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris de la question palestinienne

Le 24 avril 2013, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a rendu compte au Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris de la question palestinienne. Des extraits de son exposé sont reproduits ci-après (S/PV.6950) :

…

Des mesures doivent également être prises sur la question israélo-palestinienne. Le fragile espoir suscité par l'engagement renouvelé des États-Unis

doit être confirmé et se traduire par de sérieux efforts de la part des parties. Le désir de paix doit être nourri par des mesures rapides afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain et d'instaurer la confiance.

La visite effectuée le mois dernier par le Président des États-Unis, M. Obama, représentait une ouverture importante. Les voyages ultérieurs du Secrétaire d'État, M. Kerry, et la poursuite du dialogue avec les parties et les dirigeants de la région témoignent d'une ferme volonté de sortir de l'impasse politique. Afin d'appuyer ces efforts en faveur de la reprise de véritables pourparlers, le Secrétaire général a rencontré le Président Obama le 11 avril. Ils sont ensemble arrivés à la conclusion que tout espoir n'était pas perdu de voir les Israéliens et les Palestiniens se rasseoir à la table des négociations. Le Secrétaire général a réaffirmé la volonté de l'ONU d'appuyer, y compris par le biais du Quatuor, une initiative substantielle, avec un horizon politique bien défini, pour parvenir à une solution prévoyant deux États. Il a évoqué la nécessité de parvenir rapidement à la paix.

En marge de la réunion du Groupe des Huit qui a eu lieu le 10 avril, les ministres ont réaffirmé leur attachement à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Ils sont en outre convenus de la nécessité de déployer d'importants efforts internationaux, en y associant les acteurs de la région et le Quatuor, afin de faire avancer le processus de paix. Il est désormais temps pour la communauté internationale de s'atteler à la tâche sans plus de retard et de façon concertée. Au sommet qui s'est récemment tenu à Doha, les dirigeants arabes ont réaffirmé leur intention d'envoyer une délégation ministérielle à Washington le 28 avril pour discuter du processus de paix.

Bien entendu, beaucoup dépend de la volonté politique des parties, qui doivent faire preuve dans leurs initiatives de l'audace nécessaire pour créer des conditions propices à la reprise d'un processus politique, en dépit des divergences considérables qui existent entre elles et du risque que certains événements sur le terrain compromettent les nouveaux efforts de dialogue.

Fait notable, le 13 avril, le Président Abbas a accepté la démission du Premier Ministre, M. Fayyad. Le Premier Ministre devrait continuer d'exercer ses fonctions de façon intérimaire jusqu'à ce qu'un nouveau premier ministre soit nommé. L'ONU reconnaît que les circonstances auxquelles il a dû faire face ont pesé sur la réussite du programme d'édification de l'État qu'il conduisait de concert avec le Président Abbas et qui, en l'absence de perspectives politiques crédibles, est sérieusement menacé. Nous restons déterminés à œuvrer, avec nos partenaires palestiniens et sous la direction du Président Abbas, au développement et au renforcement des institutions, ainsi qu'à la concrétisation d'une solution des deux États qui n'a que trop tardé.

Sur une note encourageante, le 23 avril, lors d'une réunion du Conseil exécutif de l'UNESCO, Israël et la Palestine ont conclu, avec le concours de plusieurs parties, un accord important qui autorise l'envoi d'une mission d'experts dans la vieille ville de Jérusalem à la mi-mai. Les parties se sont également entendues pour reporter à plus tard l'application de cinq résolutions prises par le Conseil exécutif de l'UNESCO. Cet accord prouve que la coopération et le dialogue peuvent être bénéfiques pour tous les États Membres et propices au maintien de la stabilité sur le terrain.

La viabilité financière de l'Autorité palestinienne demeure incertaine, et nous continuons d'appeler les donateurs à accroître leur soutien financier. Si le budget que le Cabinet palestinien a approuvé le 28 mars pour l'exercice 2013 reflète une

bonne discipline budgétaire, il illustre aussi la dépendance croissante de l'Autorité palestinienne à l'égard de l'aide extérieure pour couvrir ses dépenses à court terme. Les efforts de l'Autorité palestinienne visant à élargir l'assiette fiscale et à améliorer la collecte d'impôts permettront d'atteindre 2,5 milliards de dollars de recettes nettes pour des dépenses totales qui s'élèveront à 18 milliards de dollars, dont plus de la moitié est consacrée aux salaires, en dépit du gel net des embauches. Les dépenses comprennent quelque 350 millions de dollars alloués à des projets de développement, dont la plupart, destinés aux communautés rurales de la zone C, doivent être financés par des ressources externes. Une aide internationale de près de 1,4 milliard de dollars s'avérera nécessaire pour couvrir ce déficit. Lors de sa dernière réunion, au mois de mars, le Comité spécial de liaison a prévu une détérioration des perspectives économiques pour l'année en cours, avec une croissance plus lente qu'en 2012, et un déficit de financement croissant pour le nouveau budget si l'aide étrangère continue de s'amenuiser.

La période considérée a vu une augmentation considérable du nombre de victimes palestiniennes, principalement en raison de nouveaux affrontements avec les forces de sécurité israéliennes lors de manifestations palestiniennes ayant pris une tournure violente. À l'occasion de la Journée des prisonniers palestiniens, le 17 avril, quelque 3 000 prisonniers ont fait la grève de la faim et les principales villes de Cisjordanie ont été le théâtre de manifestations, au cours desquelles 11 Palestiniens ont été blessés par des balles en caoutchouc tirées par les forces de sécurité israéliennes. La question des prisonniers palestiniens était en grande partie responsable des troubles, surtout après qu'Abou Maysara Hamdiyeh est décédé en prison d'une maladie incurable le 2 avril. Lors des affrontements qui ont suivi, les forces de sécurité israéliennes ont tué deux adolescents palestiniens et en ont blessé deux autres avec des balles réelles à un poste de contrôle près de Toulkarem, au motif que ceux-ci auraient jeté des cocktails Molotov contre le poste de contrôle. L'affaire fait l'objet d'une enquête des Forces de défense israéliennes (FDI), et nous attendons avec intérêt l'annonce rapide et publique de leurs conclusions.

Nous nous félicitons du règlement de l'affaire Samer Issawi, qui aurait interrompu sa grève de la faim à la suite d'une décision de justice du 23 avril prévoyant sa libération et son retour chez lui, à Jérusalem, lorsqu'il aura purgé une peine de huit mois supplémentaires. Nous continuons d'appeler au règlement rapide de l'affaire pour raisons humanitaires. L'ONU reste très impliquée sur le terrain, et le Secrétaire général a demandé à ce qu'une solution soit rapidement trouvée pour mettre fin à la situation critique des prisonniers et maintenir le calme. Nous rappelons que d'autres questions fondamentales couvertes dans l'accord de mai 2012 ne sont toujours pas réglées.

De vastes manifestations ont également été organisées dans toute la Cisjordanie le 30 mars, à l'occasion de la Journée de la Terre, mais les violences ont été un peu mieux contenues que les années précédentes. Vingt-deux manifestants palestiniens et quatre soldats israéliens ont été blessés ce jour-là. Les manifestations se sont poursuivies le long de la barrière, qui dévie de la Ligne verte, au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Nous réitérons qu'il importe que les manifestations restent pacifiques. Nous exhortons également les forces de sécurité israéliennes à faire preuve de la plus grande retenue et à respecter pleinement le droit des Palestiniens de manifester pacifiquement et librement.

Au total, le nombre des incursions des forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie occupée n'a pas beaucoup varié – 303 opérations au total, contre 186 au

cours de la période précédente. Toutefois, le nombre d'incidents violents a presque doublé. Les opérations de sécurité israéliennes ont causé la mort de deux adolescents palestiniens et fait 724 blessés, dont 352 enfants et 6 femmes. Au total, 354 Palestiniens ont été arrêtés, y compris un certain nombre de responsables du Hamas et du Jihad islamique. Trente-cinq soldats israéliens auraient également été blessés dans des affrontements avec des manifestants au cours de la période à l'examen.

Les affrontements entre les colons israéliens et les Palestiniens se sont également poursuivis. Au total, 13 Palestiniens, dont six enfants, ont été blessés par des colons, et plus de 600 arbres appartenant à des Palestiniens ont été vandalisés. Le 7 avril, des colons israéliens auraient peint à la bombe des slogans racistes sur les murs de deux mosquées dans un village près de Bethléem. À l'occasion de deux incidents, les forces de sécurité israéliennes ont arrêté en tout six colons, dont un soldat en service, soupçonnés d'être impliqués dans des actes de représailles, dits du « prix à payer ». Les attaques palestiniennes contre des colons israéliens en Cisjordanie occupée ont fait 10 blessés, dont un enfant et une femme, et des véhicules israéliens ont été gravement endommagés par des jets de pierres.

Au cours de la période à l'examen, les démolitions dans la zone C et à Jérusalem-Est se sont poursuivies, entraînant des déplacements de population. Alors que l'on comptait, en 2012, une moyenne de 50 démolitions par mois, 29 bâtiments appartenant à des Palestiniens ont été démolis entre le 25 mars et le 23 avril 2013, dont 16 hier, entraînant le déplacement de 40 Palestiniens.

Nous restons vivement préoccupés par la poursuite des activités de colonisation. La position des Nations Unies à ce sujet reste inchangée : ces activités vont à l'encontre du droit international et sapent davantage la confiance des Palestiniens dans la viabilité de la solution des deux États. Le Secrétaire général est particulièrement préoccupé par les informations selon lesquelles le Ministre du logement israélien aurait prévu la construction sous 18 mois de logements dans la zone E-1 de Cisjordanie. Par ailleurs, le 9 avril, une autorisation initiale a été accordée pour un nouveau projet de construction dans une colonie faisant partie de Jérusalem-Est occupée.

Nous sommes également préoccupés par les conséquences préjudiciables que pourrait avoir pour les Palestiniens l'expansion continue de l'autoroute de Sderot Begin à travers le quartier de Beit Safafa, occupé par les Israéliens depuis 1967. De telles mesures ne contribuent nullement à créer des conditions propices à la paix, bien au contraire.

La situation à Gaza est de plus en plus précaire. Le calme qui a suivi le cessez-le-feu du 21 novembre 2012 a été mis à mal et peu de progrès ont été réalisés pour régler les questions de fond comme prévu dans cet accord. La situation a évolué de façon préoccupante au cours du dernier mois : 20 roquettes, dont trois roquettes Grad et quatre obus de mortier, ont été tirées depuis Gaza vers Israël et en direction de la mer, sans toutefois faire de blessés ni causer de dégâts matériels. Au cours de la période considérée, des explosifs placés le long de la clôture frontalière ont touché une patrouille israélienne, endommageant des véhicules sans faire de blessés. Israël a mené quatre incursions et procédé à deux frappes aériennes dans la bande de Gaza. Deux civils palestiniens ont été blessés par des tirs israéliens le 5 et le 16 avril, alors qu'ils tentaient de s'approcher de la barrière frontalière. En réaction aux tirs de roquettes, Israël a fermé de nouveau le point de passage de Kerem Shalom du 8 au 11 avril. Depuis le 26 février, ce point de passage, qui est le seul point d'entrée de

marchandises en provenance d'Israël vers la bande de Gaza, a été fermé 29 jours sur 56. La zone de pêche a été ramenée de six à trois milles marins depuis le 21 mars, bien en deçà de ce que prévoit l'Accord intérimaire israélo-palestinien sur la Rive occidentale et la bande de Gaza de 1995, qui autorise les activités de pêche jusqu'à 20 milles marins des côtes. Cet accord, toujours en vigueur, doit être respecté. À plusieurs reprises depuis le 26 février, le passage des Palestiniens dans Erez a été limité aux personnes dotées d'un permis spécial pour motifs humanitaires.

Par ailleurs, le 17 avril, deux roquettes Grad tirées depuis la péninsule égyptienne du Sinaï ont explosé en plein air dans la station touristique israélienne d'Eilat, au bord de la mer Rouge, sans faire de victimes ni de dégâts matériels. L'attaque, revendiquée par la Choura des moudjahidin, groupe djihadiste salafiste, est le premier tir de roquettes lancé sur Eilat depuis un an. Ce même groupe avait déjà revendiqué la responsabilité des attaques à la roquette menées de Gaza sur Sderot le 21 mars.

Nous continuons à condamner fermement les tirs de roquettes visant Israël. Ces roquettes, qui frappent sans discrimination, sont destinées à semer la peur et susceptibles de causer des pertes civiles, et peuvent déclencher des cycles de violence difficiles à arrêter. Nous appelons également Israël à faire preuve de retenue. Dans le même temps, nous restons vivement préoccupés par l'incidence des restrictions imposées par Israël aux populations civiles vulnérables de la bande de Gaza. L'ONU continue d'apporter son appui aux efforts déployés par l'Égypte en vue de la pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu qu'elle a négocié entre les parties. À cet égard, nous continuons à demander que le calme soit préservé, que les points de passage vers Israël restent ouverts et que la zone de pêche soit étendue, en application de l'accord conclu en novembre. L'ONU continuera également d'aider la population de Gaza, notamment en intensifiant les efforts de reconstruction.

Le 4 avril, des manifestations et des sit-ins ont eu lieu dans toute la bande de Gaza devant les locaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en protestation contre les coupes qu'il avait dû opérer dans son programme d'assistance en espèces, faute de fonds. Ces manifestations ont pris un tour agressif lorsqu'un groupe de manifestants est entré dans les bureaux de l'UNRWA et a menacé des membres du personnel, forçant l'Office à fermer ses portes jusqu'au 9 avril et l'empêchant ainsi de fournir aux réfugiés palestiniens l'aide dont ils ont besoin.

Pendant ce temps, les efforts en vue de la réconciliation palestinienne se poursuivent. Le Hamas et le Fatah ont repris des réunions de travail informelles, même si leurs discussions n'ont guère avancé. Le 2 avril, Khaled Meshaal a été réélu chef du bureau politique du Hamas. La veille, le Président Abbas avait réitéré sa position, conformément à l'accord de Doha de février 2012, indiquant qu'il était prêt à diriger un gouvernement intérimaire technique, qui serait chargé d'organiser des élections dans une période de 90 jours après son entrée en fonctions. Le 12 avril, le Président de la Commission électorale centrale (CEC) a remis au Président palestinien une copie de la liste électorale mise à jour et l'a informé que la CEC était prête, sur le plan technique, à organiser des élections dès que ce serait décidé. Plus de 1,8 million d'électeurs habitant en Cisjordanie et à Gaza, soit plus de 80 % de la population adulte palestinienne totale, dont 48,2 % de femmes, sont désormais inscrits sur la liste électorale. La CEC poursuit par ailleurs les préparatifs des élections municipales complémentaires qui doivent se tenir le 1er juin 2013 en Cisjordanie.

…

Pour terminer, je voudrais faire les observations suivantes. Alors que la situation en Syrie ne cesse de se détériorer, il est de la plus haute importance que nous nous efforcions tous ensemble de préserver la stabilité régionale. Il est essentiel de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient pour que la région ne risque pas d'être un peu plus déstabilisée. Je voudrais répéter ce que le Secrétaire général a affirmé à chaque occasion, à savoir qu'il est aujourd'hui possible de lancer des négociations concrètes pour réaliser la solution des deux États et servir au mieux les intérêts et les droits des Israéliens comme des Palestiniens, en répondant à leurs aspirations respectives. Cependant, il ne serait pas exagéré de ma part de dire que nous atteindrons bientôt un point de non-retour quant à la viabilité du processus de paix, dont la perspective peut se consolider ou s'évanouir en fonction de la direction que les dirigeants des deux parties choisiront de prendre, ainsi que de l'appui régional et international aux nouveaux efforts.

Le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas ont de nouveau pris les engagements qui s'imposaient. Il leur revient, en définitive, de se montrer dignes de la confiance de leurs peuples en leur offrant enfin des perspectives réelles de paix et de sécurité. Il incombe aussi au premier plan à la communauté internationale de les aider à aller de l'avant ensemble. L'ONU se félicite de l'attention renouvelée prêtée par les États-Unis au processus de paix. Nous sommes prêts à contribuer à la reprise de véritables négociations dans la période à venir, notamment par l'entremise du Quatuor et au moyen d'une collaboration plus large avec les partenaires concernés. Malgré le contexte régional délicat et les difficultés rencontrées sur le terrain par Israël et la Palestine, nous pensons qu'il s'agit d'une occasion que nous ne pouvons laisser passer.

X. Allocution du Secrétaire général à la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine tenue à Addis-Abeba

La Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine s'est tenue les 29 et 30 avril 2013 au Centre de conférences des Nations Unies d'Addis-Abeba. Organisée par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sur le thème « Solidarité africaine avec le peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables », elle a porté, entre autres, sur les questions suivantes : la situation en Palestine, État sous occupation; la responsabilité de la Puissance occupante et l'obligation de rendre des comptes au regard du droit international; et les enseignements tirés de la décolonisation et de l'accession à la souveraineté et à l'indépendance des États d'Afrique. Le 29 avril, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, Carlos Lopes, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, dont le texte est reproduit ci-après (SG/SM/14993, PAL/1266) :

Au début de l'année, j'ai dit devant l'Assemblée générale que 2013 serait une année décisive pour le processus de paix, et j'ai défini cinq priorités : mobiliser la communauté internationale, reprendre de véritables négociations, maintenir la stabilité à Gaza, favoriser la réconciliation entre Palestiniens et empêcher l'effondrement financier de l'Autorité palestinienne. Ces objectifs sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

La visite du Président Obama dans la région a été l'occasion de mobiliser de nouveau la communauté internationale. Les déplacements effectués ultérieurement par le Secrétaire d'État John Kerry constituent également des signes encourageants. La dernière fois que j'ai rencontré le Président Obama, je lui ai redit que l'ONU était disposée à soutenir toute initiative sérieuse présentant des perspectives politiques crédibles, y compris sur le plan multilatéral, par l'intermédiaire du Quatuor et des principaux partenaires régionaux. L'heure est venue de mener une action concertée.

Il importe d'apaiser les tensions sur le terrain et de préserver le calme. Je suis préoccupé par la reprise des violences, qui sont liées surtout à la situation des prisonniers palestiniens et aux violations du cessez-le-feu de novembre 2012 à Gaza. La décision prise par Israël de fermer d'importants points de passage à Gaza n'a fait qu'exacerber une situation humanitaire déjà extrêmement grave. Les parties devraient s'abstenir de tout acte ou discours susceptible d'aggraver les tensions et de compromettre les perspectives de reprise des pourparlers, seule voie envisageable pour parvenir à la solution des deux États.

Je sais que la question des prisonniers revêt une importance cruciale. Israël doit respecter le droit international humanitaire et appliquer les accords conclus en la matière. La mort de tout prisonnier doit faire rapidement l'objet d'une enquête menée par une autorité indépendante. Une solution doit être trouvée d'urgence pour les prisonniers qui observent de longues grèves de la faim. Les personnes placées en détention administrative doivent être soit inculpées et jugées, soit libérées sans délai. Israël doit respecter le droit de manifester pacifiquement et agir avec retenue, et les manifestations doivent se dérouler sans violence.

L'ONU poursuivra son action pour consolider le cessez-le-feu à Gaza. Si je condamne tout tir aveugle de roquettes à partir de Gaza, j'estime par ailleurs que les frontières de Gaza doivent être totalement ouvertes pour permettre la circulation légitime des personnes et de biens. C'est particulièrement important compte tenu de la situation humanitaire, puisqu'une grande partie de la population de Gaza est tributaire de l'aide de l'ONU et de ses partenaires, et que des investissements importants sont nécessaires pour approvisionner Gaza en eau et répondre aux autres besoins essentiels au développement.

La poursuite de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est par Israël, en violation du droit international, m'inquiète profondément. Ces activités, qui constituent un obstacle toujours plus grand à la paix, ne devront pas préjuger de l'issue des négociations concernant le statut final. Toutefois, il faut également tenir compte des préoccupations de sécurité légitimes d'Israël et y répondre, en particulier pour ce qui est de la contrebande d'armes et des tirs de roquettes.

On ne peut que se féliciter de la décision prise par les États-Unis de rétablir l'aide aux Palestiniens et de celle du Gouvernement israélien de recommencer à transférer tous les mois les droits de douane perçus. J'invite instamment les donateurs, en particulier ceux de la région, à fournir plus rapidement et en temps utile une aide prévisible pour que les finances de l'Autorité palestinienne puissent être stabilisées. Je prie également Israël de renoncer à ses politiques et pratiques administratives qui restreignent considérablement la liberté de circulation des Palestiniens. Les conditions de circulation et d'accès limitées ainsi que la non-exécution des promesses de dons hypothèquent les progrès accomplis dans la mise

en place des institutions et empêchent l'Autorité palestinienne d'assurer les services voulus.

Pour que la mobilisation de la communauté internationale soit durable, il faut que les dirigeants politiques israéliens et palestiniens montrent qu'ils sont disposés à dépasser le stade des discussions au sujet des négociations et à aborder la question du statut final dans un esprit constructif. Les peuples israélien et palestinien doivent pousser davantage leurs dirigeants à s'engager dans cette voie.

Je souscris aux initiatives régionales engagées pour promouvoir la réconciliation palestinienne dans le cadre des engagements de l'Organisation de libération de la Palestine et des conditions établies par le Quatuor. Régler les querelles divisant les Palestiniens d'une manière propice à la paix est indispensable pour faire aboutir la solution des deux États.

Le statu quo n'est tenable ni sur le plan politique ni sur le plan économique. Il est urgent de mener cette année une action concertée en faveur de la paix si l'on veut sauver la solution des deux États. Les acquis obtenus dans le cadre des activités de renforcement de l'État palestinien et du programme de financement des donateurs seront difficiles à préserver si l'on ne progresse pas sur le plan politique.

Les contours d'une solution prévoyant deux États sur la base des frontières de 1967 et des échanges de territoires sont bien connus. Il faut trouver une solution juste à toutes les questions touchant le statut final et notamment conclure des accords concernant les territoires, la sécurité, les colonies et les ressources en eau. Je continuerai à faire tout mon possible pour appuyer et faciliter les efforts déployés pour instaurer une paix négociée qui soit juste, durable et globale. C'est dans cet esprit que je vous souhaite une réunion des plus fructueuses.